

COMMUNE DE PLOUAY

Rue des Chênes
Section AD n°132 et 404

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

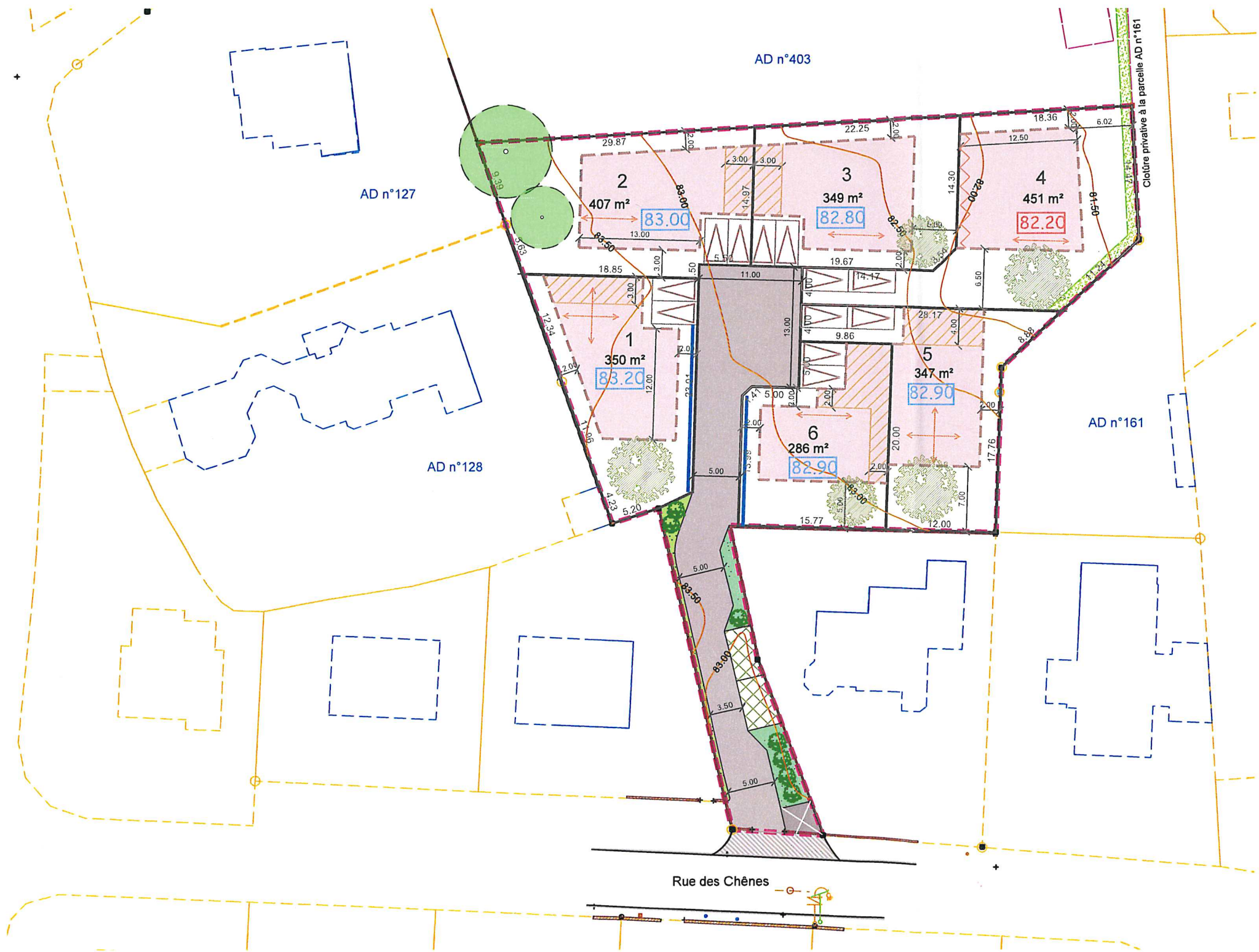
Les Jardins du Manoir

Maître d'ouvrage :

AF · OUEST

PA 56166 25 00004
Date d'export : 22/12/2025
PLOUAY
Date de dépôt dossier : 10/10/2025
Libellé du fichier : PA04_Plan de c
Date de dépôt du fichier : 29/12/2025

Aménagement Foncier Ouest



- PERIMETRE DU LOTISSEMENT
- ZONE CONSTRUCTIBLE LIMITEE A R+1
- ZONE CONSTRUCTIBLE LIMITEE A UN NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE (3.50m de hauteur)
- LIGNE D'ACCROCHE EN LIMITE SEPARATIVE POUR UNE PARTIE DE LA CONSTRUCTION
- LOT
- VOIRIE PARTAGEE
- REPRISE DE VOIRIE SUR DOMAINE COMMUNAL
- STATIONNEMENT VISITEURS (en pavés drainants)
- AIRE DE PRESENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES
- ESPACE VERT
- NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)
- ACCES IMPOSE (2 places de stationnements privatives en dehors du garage)
- ACCES AU LOT INTERDIT
- SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION
- ARBUSTE A PLANTER (position indicative)
- ARBRES EXISTANTS A CONSERVER OU A COMPENSER
- ARBRES A PLANTER EN COMPENSATION DES ARBRES SUPPRIMES (position indicative, à la charge des acquéreurs)
- HAIE EXISTANTE
- COURBE DE NIVEAUX
- COTE DE DALLE OBLIGATOIRE A RESPECTER +/- 10CM
- COTE DE DALLE OBLIGATOIRE A RESPECTER +/- 20CM

SELARL NICOLAS ASSOCIÉS
Géomètres-Experts • Urbaniste diplômé
AGENCE DE LORIENT
13 rue du Sous-Marin Vénus
56100 LORIENT
Tél : 02 97 21 01 03
Email : loriente@arnicolas.fr
WWW.NICOLAS-ASSOCIES.COM

ECHELLE 1 / 500

Dressé le 09.10.2025 - Complété le 16.12.2025
Dressé par Elsa MELEDO
Système indépendant
Référence : O25-070

- Bâtiment
- Construction légère
- Clôture
- Haie
- Végétation
- Mur
- Application cadastrale non bornée

Les surfaces et cotes des terrains destinés à recevoir des constructions et installations sont indicatives sur le plan de composition et définitives après les procédures de bornage et division des lots. Cette légère adaptation au plan cadastral ne nécessite pas de modificatif de lotissement et aucun modificatif du permis d'aménager ne sera à prévoir.

Validé par le Géomètre-Expert
M. HINAULT Jean-Charles